



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté N°2026-STAT-CIR-003

Le Maire de la Commune de PRADELLES,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6-1,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25 à R.411-28 et R.417-1 à R.418-9,

Vu, le Code de la Voierie Routière et notamment les articles L.113-1 et R.131-2,

Considérant, l'installation du CINE MOBILE du 14 au 16 Avril 2026 sur la Place du Foirail à PRADELLES,

ARRÊTÉ N°2026-STAT-CIR-003

Article 1 : Il est interdit de stationner et de circuler sur la place du Foirail, à compter du Lundi 13 Avril 2026 à 8 H 00 au Vendredi 17 Avril 2026 à 8 H00.

Article 2 :

La circulation piétonne sera maintenue sur la Place du Foirail.

Article 3 :

Une signalisation et un balisage réglementaire seront mis en place pour application des présentes dispositions par le service technique de la Mairie.

Article 4 :

Amplification de ce présent arrêté sera respectivement adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Loire,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,
- Messieurs les employés communaux,

Fait à Pradelles, le 10 avril 2026

Le Maire,

Alain ROBERT



AR Prefecture

043-214301541-20260410-2026_STATCIR003-AR
Reçu le 10/04/2026